



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4334

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Genis Laval**

objet : Développement économique - Les Collonges - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Genis Laval, d'un local d'activités et 2 garages formant les lots n° 130, 145, et 147 de la copropriété située 66 à 74 rue des Collonges

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

**Absents non excusés** : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

**Conseil du 8 juin 2020****Délibération n° 2020-4334**

commission principale :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Développement économique - Les Collonges - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement à la Ville de Saint Genis Laval, d'un local d'activités et 2 garages formant les lots n° 130, 145, et 147 de la copropriété située 66 à 74 rue des Collonges**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Afin d'éviter la réunion de la Commission permanente, dont une part des délégations a d'ores et déjà été confiée au Président en application de l'ordonnance institutionnelle n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, confirmée sur ce point par la délibération du Conseil n° 2020-4244 du 23 avril 2020, et ainsi de limiter le nombre des séances à tenir pendant la période d'état d'urgence sanitaire, il est proposé au Conseil d'évoquer le présent dossier.

Une telle évocation est en effet juridiquement admise en vertu de la jurisprudence du Conseil d'État (CE, 2 mars 2010, n° 325255, RÉSEAU FERRÉ DE France).

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté n° 2020-01-29-R-0080 du 29 janvier 2020, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption, dans le cadre de la vente d'un local commercial situé 66 à 74 rue des Collonges, pour un montant de 210 000 €, auquel s'ajoute une commission d'agence de 5 040 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 215 040 €-bien cédé occupé-.

**II - Désignation du bien cédé**

Le bien est constitué :

- d'un local commercial à usage de boulangerie, formant le lot n° 130 de la copropriété, d'une superficie de 78,92 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée, au centre d'un bâtiment composé de 3 commerces, avec les 362/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- d'un garage, formant le lot n° 145 de la copropriété, et portant le n° 14 du plan des garages, et les 4/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- d'un compartiment de garage, aménagé en extension du local commercial (chambre froide) et attenant à celui-ci, formant le lot n° 147 de la copropriété et portant le n° 16 du plan des garages, et les 4/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- le tout bâti sur terrain propre cadastré BH 223 d'une superficie de 10 453 m<sup>2</sup>, situé 66 à 74 rue des Collonges à Saint Genis Laval.

### III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour le compte de la Ville de Saint Genis Laval qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de poursuivre sa politique de maîtrise foncière, visant à la redynamisation du pôle commercial en maîtrisant la qualité des commerces ou services pouvant s'installer dans l'ensemble commercial où se situe le bien objet de la préemption.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville s'engage à racheter à la Métropole le bien précité au prix de 210 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 5 040 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 215 040 € correspondant au montant de la préemption -bien cédé occupé- et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption, y compris contentieux.

La Ville aura la jouissance anticipée de ce bien, à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 21 janvier 2020, figurant en pièce jointe ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 210 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 5 040 € à la charge de l'acquéreur, soit un montant total de 215 040 €, à la Ville de Saint Genis Laval, d'un local commercial à usage de boulangerie et de 2 garages de la copropriété formant les lots n° 130, 145 et 147, sur la parcelle cadastré BH 223 et située 66 à 74 rue des Collonges à Saint Genis Laval, dans le cadre de la redynamisation du pôle commercial.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4512.

**4° - La somme** à encaisser d'un montant de 215 040 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - compte 428200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.**